Labourage abusif à Villemeneux en 1813

« L'an 1813, le dimanche 9 mars en Assemblée du Conseil municipal de la commune de Tancrou, il a été représenté au maire par plusieurs membres (?) que M. La Miche, fermier actuellement de M. (illisible), demeurant à Paris, s'était permis de labourer en 1810 vers le mois de février une route qui conduisait à un abreuvoir nommé La Fontaine Marquet, sise à la queue de l'étang deVillemeneux, qui est la seule fontaine qui sert pour faire boire les bestiaux des habitants de Villemeneux, hameau de cette commune, qu'il a toujours existé une route depuis un temps mémorial pour aller à cette fontaine.

Cependant en 1793 M. Le Prince, fermier général du prieur (?) de Grand champ ayant acheté au District de Meaux le 3 janvier la pièce de terre en tenant (attenant ?) la fontaine ditte l'étang de Villemeneux s'est permis au mois d'avril même année d'arracher des souches qui tenaient à laditte pièce dans laquelle avait toujours été la fontaine pour mettre en culture et de supprimer l'ancienne route qui conduisait à laditte fontaine, les habitants de Villemeneux ayant porté plainte au maire de Tancrou qui a bien voulu le 26 avril 1793 se transporter sur les lieux avec plusieurs officiers municipaux pour s'expliquer avec le sieur Le Prince et voir pourquoi il voulait supprimer une route qui avait existé pour aller à la fontaine faire boire les bestiaux. Monsieur Le Prince a convenu en présence du maire et officiers municipaux de donner sur son terrain une route de 25 pieds pour conduire à laditte fontaine, qu'il a borné avec une plantation d'arbres en tenant (attenant ?) son dit terrain.

Communiquant sur le chemin de Villemeneux aux Essarts dont les habitants de Villemeneux en ont joui pendant 17 ans sans interception et que monsieur La Miche fermier de Grand champ laboure depuis trois ans.

C'est pourquoi nous demandons à M. le Préfet que la route qui conduit à laditte fontaine soit rendue à la commune s'il y a lieu. »

Ce document, d'une lecture un peu compliquée (l'avant dernier paragraphe est même assez obscur), nous montre en tous cas que les relations de voisinage n'étaient pas simples il y a deux siècles à Villemeneux. On remarque aussi, dans un paragraphe de conclusion de deux lignes, que le conseil municipal de l'époque ne s'engage guère, puisqu'il demande au préfet de régler le problème « s'il y a lieu »…

L'étang de Villemeneux et sa fontaine ont-ils longtemps survécu aux pressions des laboureurs mis en scène ici ? On peut s'interroger en tous cas sur le délai de trois années qui sépare le coup de force de M. La Miche et la réaction des habitants du hameau. Pourquoi ont-ils attendu tant de temps pour réclamer le retour du chemin à la commune ? Le document ne nous dit rien là-dessus, et on ne sait pas comment s'est terminée cette affaire. En tous cas, il n'y a plus ni fontaine ni étang à Villemeneux !